

**FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER (FER)**

**ÉTATS FINANCIERS**

**Aux 30 septembre 2013 et 2012**

# FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER (FER)

## ÉTATS FINANCIERS

Aux 30 septembre 2013 et 2012

### Table des Matières

	<u>Pages</u>
<b>États Financiers</b>	
Rapport des Vérificateurs Indépendants	1 – 2
Bilans	3
États des Résultats	4
États de l'Évolution des Flux de Trésorerie	5
Notes Afférentes aux États Financiers	6 – 18
Annexe I	
<b>Contrôle Interne</b>	
Rapport des Vérificateurs Indépendants	19 – 20
Résultats	21 – 27
<b>Suivi des Recommandations de l'Exercice Précédent</b>	28 – 29



EXPERTS  
CONSEILS  
ASSOCIÉS ET

## **RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS**

Monsieur François Marie - Georges  
Directeur Général  
Fonds d'Entretien Routier (FER)  
Port-au-Prince, Haïti

### **Rapport sur les États Financiers**

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints du Fonds d'Entretien Routier (FER) qui comprennent l'état de la situation financière au 30 septembre 2013, les états des revenus et des dépenses et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des règlements comptables importants et d'autres renseignements explicatifs.

### **Responsabilité de la Direction vis-à-vis des États Financiers**

La Direction de FER est chargée de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité des Vérificateurs**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers joints au présent rapport, sur la base de notre vérification. Nous avons réalisé notre vérification conformément aux Normes Internationales de Vérification. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux normes de déontologie en vigueur et que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers.